

<https://amberieu.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article167>



Que faire sans le bac ?

- LE LYCEE - La classe de terminale -



Date de mise en ligne : mardi 13 juin 2023

Copyright © CIO d'Ambérieu-en-Bugey - Tous droits réservés

Tu n'as pas ton bac cette année ? Rassure-toi, ce n'est qu'un incident de parcours.

<http://quandjepasselebac.education.fr/jemaccroche/>

Que faire ?

Se présenter de nouveau

Plus de 75 % des candidats qui repassent le bac général l'obtiennent.

Continuer ses études

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux non-bacheliers. Certaines exigent cependant le "niveau bac" (c'est-à-dire une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves).

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/apres-le-bac/que-faire-sans-le-bac/sans-le-bac-continuer-ses-etudes>

Étudier tout en travaillant avec l'alternance

Grâce à l'alternance, il est possible d'étudier tout en travaillant. Un bon compromis pour ceux qui souhaitent apprendre auprès des professionnels. Cette formule favorise l'accès à l'emploi une fois diplômé. Plusieurs formations sont proposées sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/plan-1jeune-1solution/>

Travailler dans la fonction publique

Sans le bac, il est possible de travailler dans la fonction publique sous différents statuts.

[https](https://www.onisep.fr/cap-vers-l-emploi/Decouvrir-le-monde-professionnel/Travailler-dans-la-fonction-publique-formations-concours-metiers) /

www.onisep.fr/cap-vers-l-emploi/Decouvrir-le-monde-professionnel/Travailler-dans-la-fonction-publique-formations-concours-metiers

Reprendre des études plus tard

Il existe des solutions vous permettant de reprendre des études supérieures, passer des concours d'entrée en écoles ou encore valider vos acquis professionnels.

Plus d'infos sur le site de l'ONISEP.

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Que-faire-sans-le-bac> Retrouve toutes les informations nécessaires dans l'infographie !